

DEMANDE D'ADHESION A  
**Black Bass france**

à retourner à l'Association de type Loi 1901  
Black Bass France  
42 avenue Georges Clémenceau,  
94360 BRY SUR MARNE. FRANCE

Mme, Mlle, Mr, Name :

Prénom, Firstname :

Adresse complète, adress :

Profession, job :

Téléphone, Phone # :

E-mail :

**OUI,**

je souhaite adhérer à Black Bass France pour l'année 2009 et apporter ainsi mon soutien aux actions menées par cette association.

**Cette adhésion inclut :**

- ✓ **Ma carte d'adhérent** qui me permettra de bénéficier d'offres spéciales sur du matériel de pêche ou l'accès à des sites de pêche (1).
- ✓ **Un sticker couleur B.B.F.**
- ✓ **Les Bulletins** de liaison édités spécialement pour les membres de B.B.F.
- ✓ **La possibilité de rejoindre une Antenne Régionale** de Black Bass France pour agir plus efficacement près de chez moi.
- ✓ **L'accès à un véritable réseau de passionnés** du bass grâce au listing téléphonique et e-mail des adhérents de Black Bass France (2) qui me permettront de faire des rencontres, d'échanger conseils et avis à propos de bons coins, de matériel ou pour quoi pas d'organiser un voyage. Mais aussi, et surtout, de partager un bon moment à discuter d'une passion commune.
- ✓ **L'accès au forum privé** sur le site [www. blackbassfrance.org](http://www.blackbassfrance.org)

**Montants des cotisations 2009 :**

Jusqu'à 18 ans	15 € > joindre photocopie de la carte d'identité S.V.P.
Membre actif	30 € et plus
Membre bienfaiteur	40 € et plus
Membre donateur	80 € et plus ou dons

Je règle par chèque bancaire ou postal (*traveller's checks* or *money order for foreigners*) à l'ordre de Black Bass France.

(1) : nous contacter.

(2) : les adhérents qui ne souhaitent pas figurer sur cette liste confidentielle et interne à Black Bass France doivent nous le faire savoir expressément.

I.P.M.S. 01/2009

**REGLEMENT INTERIEUR  
DE BLACK BASS FRANCE**

**Article 1.**

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.

**Article 2.**

RESPECT DU POISSON, NOTAMMENT DU BLACK-BASS :

*En limitant les blessures et les traumatismes dus aux captures.*

- Ecraser l'ardillon des hameçons ou utiliser des modèles à micro-ardillon.

- Emploi d'hameçons simples le plus souvent possible.

- Bien que nous ne recommandons pas la pêche aux appâts naturels, l'usage d'hameçons de forte taille placés de façon à autoriser un ferrage à la touche limitera l'engagement et les risques de mortalité qui y sont inhérents.

- Précautions lors de manipulations : prise par la mâchoire inférieure en maintenant le poisson verticalement, utilisation d'épuisette à mailles fines ou à filet moulé en caoutchouc.

- Abréger le temps du décrochage (car le poisson sèche et s'asphyxie à l'air libre) en maintenant le poisson dans l'eau si l'opération dure (bien faire tremper les branchies)

- Couper le fil au plus près de l'hameçon si le décrochage s'avère périlleux (arc branchial, œsophage).

*En relâchant la majorité de vos prises vous assurerez vous-mêmes la pérennité de l'espèce et le succès de vos pêches futures.*

**Article 3.**

RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

**Article 4.**

DEVANT LA FRAGILITÉ DES POPULATIONS DE BASS DE NOTRE PAYS,

les membres de B.B.F. s'engagent à relâcher les black-bass qu'ils captureront dans les eaux françaises. A l'étranger, ils seront seuls juges. B.B.F. décline la responsabilité de leurs actes.

**Article 5.**

Les membres de B.B.F. qui participeraient à des manifestations halieutiques ou ayant trait à l'environnement, s'engagent à y faire connaître l'association et ses objectifs.

**Article 6.**

Les membres de B.B.F. s'engagent à appliquer la réglementation en vigueur sur les sites pêchés.

**Article 7.**

Tout membre de B.B.F. ne peut, par ses dires, ses écrits ou ses actes engager la responsabilité de l'association sans l'accord préalable du Bureau.

**Article 8.**

Les membres de B.B.F. s'engagent à prendre connaissance des statuts régissant l'association.

**Article 9.**

MONTANTS DES COTISATIONS :

(Voir au recto)

Des membres d'honneur peuvent être désignés chaque année par le Bureau, ce à titre gratuit, pour leurs actes favorables à B.B.F..

**LES BUTS DE B.B.F.**

- **Protéger les populations de Black-bass existantes.**
- **Favoriser l'expansion des Black-bass en France.**
- **Protéger la faune et la flore.**
- **Définir de nouvelles gestions de pêche.**
- **Divulguer et vulgariser de nouvelles techniques de pêche.**

En signant ci-dessous,  
je reconnais avoir pris connaissance des buts de B.B.F. et de son Règlement Intérieur.

Date et signature.

En cas de réadhésion, précisez votre n° d'adhérent B.B.F. :